



CONDITIONS DE VENTE

Au 2 Janvier 2023

LES PRIX AFFICHÉS EN VITRINE
S'ENTENDENT
COMMISSION D'AGENCE INCLUSE

VENTES :

**Les honoraires de l'agence sont à la charge du vendeur
(Sauf accord particulier)**

VILLAS ET PROPRIETES :

La commission est de :

- 6% T.T.C du prix de vente au **DESSUS DE 250 000 €**
- 8.45% T.T.C du prix de vente au **DESSOUS DE 250 000 €**

TERRAINS SANS PERMIS DE CONSTRUIRE :

La commission est de :

- **10% T.T.C du prix de vente**

TERRAINS AVEC PERMIS DE CONSTRUIRE :

La commission est de :

- **6% T.T.C du prix de vente**

HONORAIRES FORFAITAIRES MINIMUM : 5 000 € TTC

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

Agence sans détention de fonds

SARL Premium Immobilier au capital de 5 000 € - Siret 807 495 908 00012 R.C.S. Antibes
Code NAF 6831Z

L'Agence est titulaire de la Carte professionnelle N° 0605 2018 000 034 846

Délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur

Co-gérants : David SÉMO et Mathieu SÉMO

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

Roquefort les Pins - Valbonne - Biot - Opio

CENTURY 21
Visa Immobilier